



**NAMUR  
CAPITALE**

Département  
Urbanisme  
D&U



Wallonie



### Informations notariales

JADOUL & de PAUL de  
BARCHIFONTAINE - Notaires  
associés  
Chaussée de Louvain , 383  
5004 BOUGE

Hôtel de Ville  
Aile A – 2ème étage  
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1  
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :  
081246.547 ou 081246.505

Accueil général Urbanisme :  
du lundi au jeudi : 081246.347  
Fax : 081246.590

Courriel : [informatique@ville.namur.be](mailto:informatique@ville.namur.be)  
Accueil général Hôtel de Ville :  
081246.246

Site Internet : [www.namur.be](http://www.namur.be)

Délivré à Namur, le 13 -11- 2024

### INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 30/10/2024

V/réf. : 00033440/004-AXB

Référence dossier : Notaires/35502/2024

Votre correspondant-e : V. Baudouin

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,  
Par délégation,  
L'agent-e traitant-e délégué-e

~~Pierre Bouquiestre~~  
Par délégation,  
L'Echevine,

V. Baudouin

St. SCAILQUIN

1) Bien situé à MARCHÉ-LES-DAMES, Rue Aux Vallées n°18, paraissant cadastré section B n°25C et appartenant à M. [REDACTED] - Statut urbanistique du bien : maison - Date de construction : entre 1850 et 1874.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Périmètre d'intérêt paysager"

- en "Zone de services publics et d'équipements communautaires, Zone d'habitat à caractère rural, Zone forestière" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h, Zone de services publics et d'équipements communautaires, Zone forestière" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)

- Le bien est repris à l'Atlas des voiries.

- Le bien est repris en Structure écologique principale.

- Le bien est repris à l'atlas des sentiers et chemins vicinaux.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé